



Centre Communal d'Action Sociale

DÉCISION ADMINISTRATIVE

N° 2023_41_DA

Prise en application de la délibération du Conseil d'Administration du CCAS de VIF en date du 11 octobre 2021 et conforme aux dispositions des articles R.123-21 et R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Objet :

Contrat de prestation de services avec l'Association « Un euro ne fait pas le printemps »

Considérant le Projet social du Centre social et notamment l'axe « Animations Globales »

Le Président du CCAS de VIF (Isère)

DÉCIDE

De conclure, avec

L'Association « Un euro ne fait pas le printemps »

Représentée par Madame Sophie LE GARROY, agissant en qualité d'administratrice sous l'autorité de la présidente de l'association, Madame Géraldine AILLOUD.

37, place Saint Bruno
38000 Grenoble

un contrat de prestation de services afin de fixer les modalités d'intervention de Madame Laurence DRUON sur des temps d'animation de recueil de données de la parole des habitants de Vif, des usagers du Centre social de Vif ainsi que des partenaires. Madame Laurence DRUON interviendra entre mai et juillet 2023 dans les locaux de l'Espace Olympe de Gougues – Place Jean Couturier à Vif et ses ateliers reposeront sur l'utilisation d'une « machine à mesurer le Bonheur ».

Le coût total de la prestation s'élève à 750 € TTC (sept-cent-cinquante euros) détaillé comme suit :

Session spectacle « Machine à mesurer le Bonheur » + Préparation avec l'équipe + Animation avec Bénévoles	710.90 Euros HT
TVA 5.5%	39.10 Euros
Total :	750.00 Euros TTC

De signer le contrat de prestation de services annexé à la présente décision administrative.

Fait à Vif, le 05 Juin 2023

Par délégation du Conseil d'Administration,
Le Président du CCAS,

Guy GENET

Le Président du CCAS, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de cette date de publication.

